

Code Animal
(Pour le collectif et la Fondation Brigitte Bardot)
Maison des Associations
1A Place des Orphelins
67000 Strasbourg

Madame la Ministre Elisabeth Borne
Ministère de la transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

A Strasbourg, le 25 septembre 2019

Madame la Ministre Elisabeth Borne,

Au nom des organisations soussignées, nous tenons à vous féliciter chaleureusement pour votre nomination au poste de Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et nous vous souhaitons un mandat fructueux. Nous souhaiterions saisir cette occasion pour vous demander de mettre en place une interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques en France.

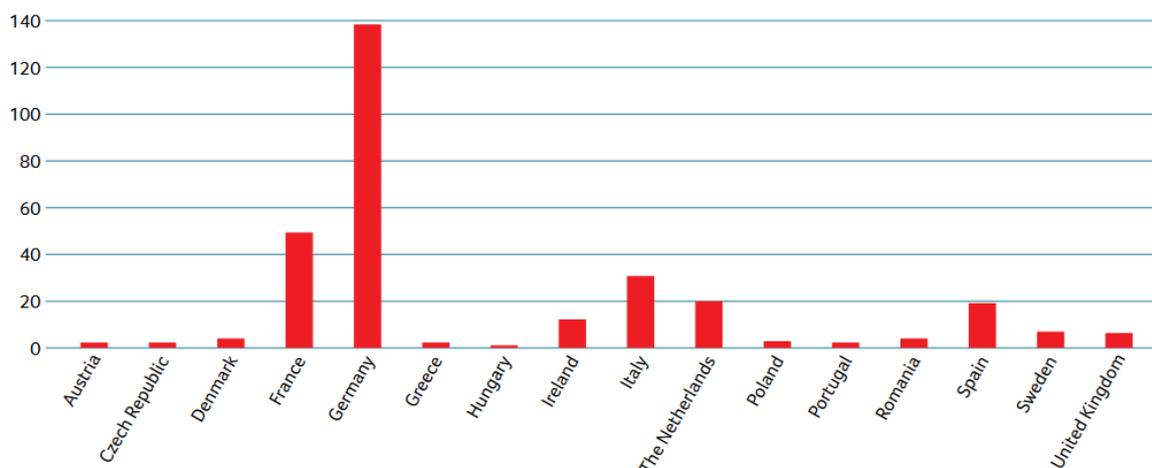
L'utilisation d'animaux sauvages dans nos sociétés suscite de plus en plus d'inquiétudes et de questions éthiques. Les citoyens de l'Union Européenne lancent de plus en plus d'appels pour mettre fin à cette forme de divertissement anachronique. Ainsi, 24 pays de l'UE sur 28 ont adopté ou annoncé une législation interdisant l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques. Malheureusement à ce jour, la France ne figure pas sur cette liste, alors même que 67% de la population française est en faveur d'une réglementation nationale interdisant l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques.

Il n'est plus à prouver que les animaux sauvages n'ont plus leur place dans les cirques en raison des numéros contre-nature, des déplacements constants et des stationnements temporaires qui compromettent grandement le bien-être des animaux sauvages. L'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques constitue également une grave menace pour la santé et la sécurité publique, car ces animaux sauvages peuvent être porteurs de zoonoses et sont dangereux puisqu'ils restent aussi imprévisibles que leurs congénères dans leur milieu naturel.

L'histoire de Mevy, la tigresse qui s'est échappée du cirque Bornman en plein Paris en 2017, est l'un des exemples qui aurait pu s'avérer catastrophique si des victimes humaines avaient été déplorées. Dû à la proximité du public avec des animaux sauvages et du fait de la nature itinérante des cirques, le risque 0 n'existe pas. De nombreux animaux s'échappent et se retrouvent errants sur la voie publique.

Une étude réalisée par *Eurogroup for Animals* indique qu'au cours des 22 dernières années, plus de 300 incidents impliquant des animaux sauvages dans des cirques ont été enregistrés dans l'Union Européenne. De nouveaux incidents continuent d'être signalés régulièrement dans toute l'Europe. La France est, avec l'Allemagne, un des pays dans lesquels on dénombre le plus d'accidents.

Figure 1: Incidents caused by wild animals in circuses in EU Member States between 1995 and 2017.



De nombreux scientifiques, y compris vétérinaires, ont déjà démontré que le bien-être des animaux sauvages ne pouvait en aucun cas être satisfait dans les cirques itinérants. La Fédération des Vétérinaires d'Europe a clairement recommandé en 2015 à « toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux ». De nombreux vétérinaires français soutiennent également cette position exprimée dans une vidéo et un communiqué de presse conjoints.

Enfin, des psychologues ont alerté le public et les gouvernements sur «la valeur anti-pédagogique de la maltraitance infligée aux animaux dans les cirques et autres spectacles », soulignant que loin d'encourager et de promouvoir la connaissance de la nature, des animaux et de leurs besoins, peut favoriser au contraire l'irrespect pour les êtres vivants, entraîner le déni des signaux de douleur et entraver le développement de l'empathie, faculté indispensable au processus de développement et de croissance, ce qui pourrait provoquer une réponse inadéquate – comme l'amusement et la joie – face à la punition, l'inconfort et l'injustice. »

Aucun argument ne peut justifier l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques aujourd'hui.

En outre, un nombre croissant de municipalités dans les quelques pays restants de l'UE qui n'ont pas encore adopté d'interdiction nationale, prennent position contre l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques et exhortent le gouvernement national à en faire de même.

La France ne fait pas exception à ce mouvement ; il y a maintenant 370 villes en France qui ont adopté une position symbolique contre l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques et demandent au gouvernement français d'adopter une loi nationale.

Votre ministère a rencontré les associations françaises, la communauté du cirque et les membres du gouvernement pour discuter de la question des animaux sauvages dans les cirques entre avril et juillet 2019.

Le 3 juillet, lors de la réunion de clôture en présence de François de Rugy, votre prédécesseur, des rapports ont été présentés pour justifier la nécessité pour la France de faire adopter un projet de loi interdisant l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques. Vous avez maintenant tous les éléments

nécessaires entre les mains pour faire un choix éclairé et rejoindre les pays qui sont clairement opposés à l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques.

Des autorisations plus strictes et des normes supplémentaires seront tout simplement insuffisantes, car cela ne pourra pas soulager la douleur et la souffrance vécues chaque jour par les animaux et ne pourra pas gérer de manière adéquate les risques pour la santé publique, la sécurité et la sûreté associés à l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques. De nombreux cirques constatent également que les gens ne veulent tout simplement plus voir les animaux sauvages traités comme des clowns : ils sont soit en situation de liquidation judiciaire, soit ils ont décidé de changer de modèle pour devenir un cirque sans animaux.

Nos organisations viennent de pays européens où les animaux sauvages dans les cirques ont été interdits. Comme nous sommes tous satisfaits de ces développements dans nos pays, nous vous demandons d'interdire l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques en France et de mettre en place une transition afin d'atteindre cet objectif.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame la Ministre Elisabeth Borne, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Signataires :

AAP - Animal Advocacy and Protection (Pays-Bas)

Animal Defenders International (Royaume-Uni)

Animal Friends Croatia (Croatie)

Animal Interfaith Alliance (Royaume-Uni)

ANDA (Espagne)

Djurens Rätt (Suisse)

Djurskyddet Sverige/Animal Welfare Sweden (Suisse)

Dyrenes Beskyttelse - Animal Protection Denmark (Danemark)

FAADA - Foundation for Advice and Action in the Defence of Animals (Espagne)

FOUR PAWS International (International)

GAIA (Belgique)

Humane Society International/Europe (International)

ISPCA - Irish Society for Prevention of Cruelty to Animals (Irlande)

LAV (Italie)

Loomus (Estonie)

RSPCA (Royaume-Uni)

SEY - Finnish Federation for Animal Welfare Associations (Finlande)

Sloboda zvierat (Slovaquie)